



## Délibération du 14 Octobre 2022

délibération N°2022-60 C

objet **Décision modificative n°2 – Budget annexe « Centre de tri de Chambéry »**

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-Président, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative.

La présente décision modificative n°2 du budget annexe « Centre de tri de Chambéry » s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	DM1	BS	DM2
60 - Achats et consommables	417 500,00 €		30 000,00 €	
61 - Prestations de tri (dont refus)	2 550 000,00 €		160 000,00 €	
61 - Autres prestations extérieures	581 000,00 €		30 000,00 €	1 600 000,00 €
62/63 - Honoraires et taxes	9 500,00 €			
Chap. 011 - Charges à caractère général	3 558 000,00 €	- €	220 000,00 €	1 600 000,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel (refacturé par BP)	1 500 000,00 €			
Chap. 042 - Amortissements	142 000,00 €			
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	- €			
Chap. 66 - Charges financières	- €		40 000,00 €	
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	- €			
022 - Dépenses imprévues				
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	- €		27 623,30 €	
023 - Financement de l'investissement	- €			1 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>287 623,30 €</b>	<b>1 601 000,00 €</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2022	DM1	BS	DM2
Chap. 013 - Rembours <sup>t</sup> sur rémunération personnel	50 000,00 €			
706 - Prestations de tri	5 000 000,00 €		287 623,30 €	
706 - Prestations pesées	- €			
706 - Prestations de services	- €			
707 - Ventes de marchandises	20 000,00 €			
Chap. 70 - Prestations de services	5 020 000,00 €	- €	287 623,30 €	
Chap. 74 - Subventions d'exploitation	- €			1 600 000,00 €
Chap. 77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €			
Chap. 042 - Quote part subv. transférée (777)	125 000,00 €			1 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)				
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>287 623,30 €</b>	<b>1 601 000,00 €</b>

Dépenses d'investissement	BP 2022	DM1	BS	DM2
Chap. 16 - Amortissement capital de la dette			75 000,00 €	
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	17 000,00 €	300 000,00 €		
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		2 000 000,00 €	275 000,00 €	
Chap. 23 - Immobilisations en cours		2 700 000,00 €	801 040,10 €	
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	125 000,00 €			1 000,00 €
001 - Déficit investissement N-1				
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>142 000,00 €</b>	<b>5 000 000,00 €</b>	<b>1 151 040,10 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

Recettes d'investissement	BP 2022	DM1	BS	DM2
1068 - Réserves				
16 - Emprunts	- €	5 000 000,00 €		
Chap. 040 - Amortissements	142 000,00 €			
001 - Excédent investissement N-1			1 151 040,10 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	1 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>142 000,00 €</b>	<b>5 000 000,00 €</b>	<b>1 151 040,10 €</b>	<b>1 000,00 €</b>

Explications :

Le retard des travaux de la phase transitoire du centre de tri, ainsi que la phase de mise en service industrielle, ont pour conséquence une nécessaire exportation de tonnages de collecte sélective.

Ces exportations avaient été prévues dans le budget 2022 à hauteur de 1 500 tonnes, mais sont aujourd'hui estimées à 5 000 tonnes.

Il est donc nécessaire d'abonder le budget de fonctionnement à hauteur de 1 600 000 € en opérations réelles :

- en dépenses de fonctionnement : chapitre 011 (achats et prestations),
- en recettes de fonctionnement : chapitre 74 (subvention d'exploitation).

Par ailleurs, un ajustement de 1 000 € sur une opération d'ordre est nécessaire (amortissement de subventions reçues), en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

La régularisation de cette opération d'ordre nécessite également l'inscription de 1 000 € supplémentaires en dépenses comme en recettes d'investissement.

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif, au budget supplémentaire et à la décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la décision modificative n°2 du budget annexe « Centre de tri de Chambéry » comme détaillé ci-dessus.



La Présidente,  
Marie BENEVISE